



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/074
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la commune de Sandouville, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5088 et en vue de l'implantation d'une activité de fabrication de béton prêt à l'emploi..

A l'issue de la procédure de publicité, la Société UNIBETON, rue des Technodes – 78930 GUERVILLE, SIREN n°642 016 166 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société UNIBETON ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-034 portant sur la dépendance susvisée le 29/10/2019.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 7 292 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **06/12/2019**